

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il me fait plaisir de vous présenter la plus récente édition de votre bulletin municipal. 2019 : l'année du 100^e qui frappe déjà à nos portes. Cela nous amène à poser un regard sur le passé et à comprendre toute la résilience qui anime une communauté. Le monde évolue, les choses changent et Senneterre n'y fait pas abstraction. Tout en étant reconnaissant du passé, il faut reconnaître que c'est le futur qu'il faut regarder. Senneterre est plus belle, plus active. Les gens mettent beaucoup d'énergie à l'amélioration de leur qualité de vie personnelle et collective.

Pouvoir s'adapter aux changements aura été notre plus grande force ces dernières années. Rien n'a été facile, mais nous avons continué à construire notre milieu de vie, plus adapté à la réalité d'aujourd'hui. Majoritairement, je vois beaucoup de solidarité dans les batailles que nous menons pour notre développement, notre qualité de vie. Cette solidarité doit continuer de s'exprimer haut et fort. Démontrons à ceux qui voudraient nous voir trébucher ou même disparaître, qu'ils ont tort.

Le 100^e doit être une occasion de s'unir, de célébrer et de supporter ceux et celles qui, positivement, par leur action, contribuent au développement de notre communauté. Senneterre est résiliente, battante et pour 2019, en liesse.

Jean-Maurice Matte, maire



Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés du 24 décembre au 2 janvier inclusivement.

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SENNETERRE



BONS D'ACHATS RCS

Pour votre magasinage des Fêtes, pensez local et offrez des bons d'achat RCS à vos proches ou à vos employés. Ces bons d'achat sont échangeables dans de nombreux commerces de la ville. Merci de contribuer au dynamisme de notre milieu et d'encourager nos entrepreneurs!

REMISE DES BOURSES DE LA FONDATION MÉGISCANE

Le 18 décembre prochain, neuf bourses seront remises lors d'un 5 à 7 pour honorer les jeunes de chez nous qui poursuivent des études postsecondaires. La Fondation Mégiscane conserve la même formule que l'an dernier, c'est-à-dire un événement distinct du gala Les Milleniums. Depuis 2003, c'est plus de 55 000 \$ en bourses qui ont servi à soutenir des étudiants de Senneterre. Merci à nos commanditaires qui encouragent la persévérance scolaire : Gouvernement du Québec, Projet Multi Nature, CIBC, Produits forestiers Résolu, SOCAM, Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre et la Corporation de développement économique.



RENCONTRE PUBLIQUE SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE ST-PAUL

C'est mardi le 13 novembre que se tenait une rencontre publique citoyenne pour exposer les projets de rénovation et d'aménagement de l'église St-Paul de Senneterre. Organisée par la Ville en collaboration avec le conseil de fabrique, cette rencontre avait comme objectif d'exposer la phase 1 du projet qui comportera trois phases.

Pour M. Clément Pilote, président de la fabrique, le statu quo n'était plus possible. Financièrement, il devenait de plus en plus difficile de joindre les deux bouts et dans les dernières années, toutes les options étaient sur la table incluant une fermeture définitive du bâtiment. L'implication de la Ville, financièrement et au niveau de l'accompagnement du projet, a été une véritable bénédiction pour le conseil de la fabrique.

Une somme de 119 000 \$ sera investie à l'intérieur du bâtiment. La phase 1 consiste à l'aménagement de deux salles de bain, un mur séparateur amovible, une salle d'exposition fermée, une salle de rangement et un local qui deviendra le site permanent de la Société d'histoire. L'objectif recherché était de mettre en valeur la Société d'histoire par une relocalisation plus centrale et une salle plus adéquate pour leurs expositions. Tout en conservant les éléments patrimoniaux, notre église deviendra une salle d'exposition, de rencontre et d'événement pour toute la population et le tourisme. Les travaux sont financés par le Programme de soutien aux projets en milieu rural (PMR) de la MRC de La Vallée-de-l'Or, la fabrique et la Ville. Les travaux seront terminés d'ici le 31 décembre.

Subséquentement, les phases 2 et 3 permettront d'aménager un nouveau lieu de culte, faire deux salles de bain supplémentaires, acheter du mobilier pour la salle multi-événementielle et structurer la gestion globale du bâtiment.

Sur l'ensemble du Québec, 14 églises par année ont dû fermer leurs portes depuis 2010. C'est plus de 500 églises qui ont subi une transformation de leur infrastructure et de leur vocation au cours des dernières décennies. L'église St-Paul a été construite au début des années 60 et constitue un bâtiment majeur dans le paysage de Senneterre.

Millenniums

présentés par



Bon 100^e!



CORPORATION
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
SENNETERRE

Le gala entrepreneurial de Senneterre souligne la vigueur et la détermination des entrepreneurs de notre milieu. Il souhaite mettre de l'avant nos gens d'affaires et leurs entreprises. Sous la forme d'une soirée spectacle, les Milleniums présentés par Desjardins auront lieu le 12 janvier 2019 à compter de 17h à l'École secondaire La Concorde de Senneterre.

LES NOMMÉS 2019

Les Audacieux - 2010 à 2019

CENTRE MÉCANIQUE DESPUTEAU
GARAGE JPS
PAPETERIE COMMERCIALE

Les Créateurs - 2000 à 2009

CAMPING CHARLES DU LAC PARENT
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SENNETERRE
TRANSPORT LANGLOIS

Les Explorateurs - 1990 à 1999

FESTIVAL FORESTIER DE SENNETERRE
PLC INC.

Les Pionniers - 1980 à 1989

AUX DEUX FRÉRÔTS
MACHINERIES LCSG
RADIO COMMUNAUTAIRE CIBO FM

Les Défricheurs - 1919 à 1979

ATELIER D'USINAGE BRANCONNIER
IGA BILODEAU
ILÔT D'OR
TRANSPORT ALLAIRE

UN SIXIÈME MILLENIUMS SERA REMIS POUR LA CATÉGORIE
COUP DE COEUR DU JURY



Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois

Québec

Québec



SNC • LAVALIN



On soutient et finance ses projets locaux



Pour réserver vos places, contacter le 819 737-2296 poste 233
ou par courriel à milleniums@ville.senneterre.qc.ca

Le prix est de 75 \$/pers. membre et de 85 \$/pers. non-membre
de la Corporation de développement économique de Senneterre,
taxes en sus.

La Bell Nouvelle, décembre 2018

CENTRE DE PROMOTION, DE VALORISATION, DE FORMATION ET D'ÉDUCATION DES AIRES PROTÉGÉES DU QUÉBEC

Senneterre, futur lieu d'accueil d'un Centre de promotion, de valorisation, de formation et d'éducation des aires protégées du Québec?

La Ville de Senneterre a donné le mandat au Groupe GID Design de développer un argumentaire en faveur de l'implantation d'un Centre d'interprétation sur les aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, à Senneterre. De par sa position géographique, Senneterre se retrouve au carrefour d'un nombre important d'aires protégées, de refuges biologiques et d'autres formes de protection territoriale. Cette situation unique lui confère un caractère particulier servant de base pour la mise en place de cette infrastructure.

Depuis, le début des années 2000, plusieurs territoires ont reçu un statut de protection, mais peu de citoyens les connaissent, ni même les raisons pour lesquelles certains territoires sont ainsi protégés ou leur fonction dans l'écosystème du territoire. La mise en place d'un tel centre pourrait servir de lieu d'interprétation, de promotion, de sensibilisation du public en général au sujet des aires protégées tout en servant de lieu de rencontre et de recherche pour les chercheurs et les universitaires en permettant des visites sur le terrain.

Actuellement, il y a quatre aires protégées d'envergure sur le territoire de la Ville de Senneterre et plus de 80 refuges biologiques. Bien souvent, le fruit de considérations anthropiques et la mise en place de ces territoires doivent servir de levier économique pour Senneterre et ce centre doit adopter une vocation éducative.

L'argumentaire développé par Groupe GID Design servira de base d'échange entre la Ville de Senneterre et le gouvernement du Québec pour mettre en place cette infrastructure d'envergure unique au Québec. On y démontra l'importance d'un tel centre, la proximité des territoires, leur accessibilité, le besoin d'en vulgariser les statuts et de les faire connaître, de l'avantage de la protection et leur rôle écologique.

La Ville et la Corporation de développement économique de Senneterre comptent déposer ce dossier sous peu au député d'Abitibi-Est et ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, ainsi qu'à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme MarieChantal Chassé. Le gouvernement Legault qui s'est fait reprocher de ne pas avoir parlé d'environnement en campagne électorale aura ainsi une belle opportunité d'assurer un continuum d'actions dans le dossier des aires protégées.

LA VILLE DE SENNETERRE ET SA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RENCONTRENT LA COMPAGNIE GAZODUQ

C'est lundi le 3 décembre que la compagnie Gazoduc est venue rencontrer la municipalité et le conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Senneterre. L'objectif de cette première rencontre était d'exposer le projet aux autorités municipales. Avec 16 % du tracé qui risque de se retrouver dans les limites de la Ville de Senneterre, il apparaissait important que cette rencontre ait lieu rapidement. La Ville veut également s'assurer que des consultations avec le public se tiennent à Senneterre pour que chacun puisse s'exprimer sur le projet. La Ville entend suivre de près le projet en prenant bien soin d'identifier tant les opportunités que les menaces reliées à son implantation.

L'ÎLOT D'OR OBTIENT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 39 000 \$

La Ville de Senneterre a consenti une aide financière de 39 000 \$ à la corporation Îlot d'or. La construction du nouveau pavillon est presque terminée et plusieurs résidents ont déjà aménagé dans les nouveaux logements. Cette réalisation contribue à bonifier l'offre d'hébergement aux aînés de Senneterre. Le conseil tient également à féliciter le conseil d'administration de l'Îlot d'or ainsi que son président, M. André Lévesque, pour l'excellent travail effectué par la réalisation de ce projet.

Avec cette nouvelle construction, l'Îlot d'or inc. possède 48 logements pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes.

LA VILLE DE SENNETERRE SOLIDAIRE DES FRANCO-ONTARIENS

Les membres du conseil de la Ville de Senneterre ont joint leur voix à celles de l'Union des municipalités du Québec et de plusieurs autres municipalités du Québec pour dénoncer vivement la décision du gouvernement de l'Ontario d'abolir le Commissariat aux services en français et de mettre fin au projet de création de l'Université de l'Ontario français. De plus, des députés élus récemment au Nouveau-Brunswick prônent ouvertement un recul des droits linguistiques des Acadiens, ce qui porte gravement atteinte aux droits linguistiques des francophones dans ces deux provinces. Les droits linguistiques des francophones au Canada doivent être reconnus pleinement et protégés et la Ville de Senneterre souhaite faire preuve de solidarité avec les communautés francophones hors Québec.

DONS AUX ORGANISMES



Lors de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2018, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), a remis un chèque de 200 \$ à M. Clément Pilote, grand chevalier des Chevaliers de Colomb (à gauche) pour la guignolée 2018.



Lors de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2018, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), a remis un chèque de 772 \$ à M. Luc Rioux, trésorier du Club Optimiste (à gauche).

Félicitations au Club Optimiste, à tous ses bénévoles et aux participants qui ont fait de l'édition 2018 une des plus **grandiose** Parade du Père Noël.



Conditions d'admissibilité

- ⇒ Faire des travaux sur un bâtiment commercial.
- ⇒ La valeur des frais pouvant être réclamés atteint un minimum de 6 000 \$.
- ⇒ Les travaux ne doivent pas avoir débutés avant le dépôt de la demande.
- ⇒ Faire un projet de rénovation complet de l'extérieur du bâtiment.
- ⇒ Les travaux doivent comprendre des travaux sur la façade de sorte que le revêtement soit un matériau durable admissible.
- ⇒ Faire un aménagement paysager sur le terrain.

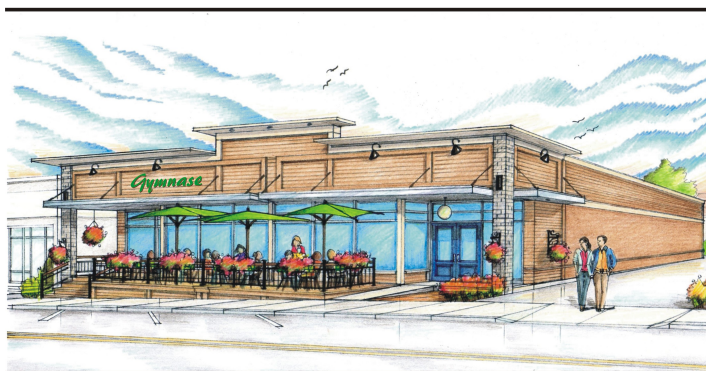
Travaux admissibles

- ♦ La pose d'un revêtement sur la façade avant principale et la façade avant secondaire, dont seuls les matériaux suivants sont autorisés : le bois, le déclin de fibrociment, les bardeaux de cèdre, la brique et la pierre;
- ♦ La pose d'un revêtement sur les murs latéraux et arrière dont les matériaux suivants seront favorisés sans être obligatoires : le bois, le déclin de fibrociment, les bardeaux de cèdre, la brique et la pierre;
- ♦ La rénovation du revêtement admissible de tous les murs et façades incluant la pose d'enduit et de peinture;
- ♦ La réfection des joints de maçonnerie des murs de briques ou de pierres;
- ♦ La pose ou la restauration de portes et de contre-portes;
- ♦ La pose ou la restauration de fenêtres et de contre-fenêtres;
- ♦ La pose ou la restauration d'encadrements, de boiseries et de moulurations;
- ♦ La pose ou la restauration de contrevents et persiennes;
- ♦ La construction ou la restauration de galeries, de balcons, d'escaliers et de vérandas;
- ♦ La construction ou la restauration de corniches, frises et larmiers;
- ♦ La rénovation des accessoires de tous les murs et façades;
- ♦ Les travaux d'aménagements paysagers;
- ♦ Les travaux de préservation et d'amélioration visant à préserver ou à restaurer le style architectural et le cachet ancien du bâtiment;
- ♦ Les travaux d'aménagement de structures permettant d'améliorer l'accessibilité universelle au bâtiment.

Frais pouvant être réclamés

- ⇒ Le coût des matériaux neufs utilisés;
- ⇒ Le coût de la main-d'oeuvre de l'entrepreneur accrédité ayant réalisé les travaux;
- ⇒ Les honoraires d'un arpenteur-géomètre et d'un notaire si l'implantation de structures liées à l'accessibilité universelle entraînent un empiètement sur la propriété de la Ville.

REVITALISATION DES IMMEUBLES COMMERCIAUX



Documents à fournir

- ♦ Formulaire de demande d'aide financière;
- ♦ Deux soumissions détaillées pour le bâtiment et une soumission pour l'aménagement paysager;
- ♦ Esquisse du projet faite par un professionnel admissible.

Détails de l'aide financière

Façade

Volet I (façade de moins de 14 mètres linéaires)

50 % du montant effectif pour la façade principale, et **25 %** pour les aménagements paysagers, jusqu'à concurrence de **14 000 \$** maximum.

Volet II (façade de plus de 14 mètres linéaires)

50 % du montant effectif pour la façade principale, et **25 %** pour les aménagements paysagers, jusqu'à concurrence de 14 000 \$ auquel s'ajoute 1 000 \$ par mètre linéaire en excédent de 14 mètres linéaires de façade. Une possibilité totale de **30 000 \$**.

Murs latéraux

20 % du montant effectif pour chacun des murs latéraux, jusqu'à concurrence de 4 000 \$ chacun.

Mur arrière

10 % du montant effectif pour le mur arrière, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

Accessibilité universelle

75 % du montant effectif applicable à des structures liées à l'accessibilité universelle, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Si des rénovations liées à l'accessibilité universelle sont faites, la Ville payera également **100 %** des coûts liés à une servitude sur l'emprise publique.

Votre demande d'aide peut être déposée en tout temps jusqu'au 30 juin 2019. N'attendez plus!

Pour profiter de ce programme de subvention pour la revitalisation de votre immeuble commercial, contacter Mme Mel-Annie Paquin, responsable de l'urbanisme par intérim, au 819 737-2296, poste 212.

LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Vous désirez vous marier ou vous unir civilement? À titre de maire, M. Matte a été désigné par le ministre de la Justice comme célébrant compétent pour célébrer les mariages et les unions civiles dans les limites territoriales de la municipalité.

Les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile sont ceux prescrits par le *Tarif judiciaire en matière civile* (RLRQ, c. T-16, r.10), soit 270 \$ si la célébration se fait à l'hôtel de ville et 360 \$ lorsque le mariage ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'hôtel de ville.



Ces montants seront indexés au 1^{er} janvier de chaque année par le gouvernement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Monic Landry, secrétaire de direction, au 819 737-2296, poste 204.

CLUB DE CURLING

Les travaux de réfection du Club de curling sont maintenant terminés. Rappelons que les travaux consistaient à la réfection de la toiture, à améliorer l'éclairage intérieur ainsi que le système de chauffage. La saison 2018-2019 est maintenant débutée. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter M. Jocelyn Fillion, président, par téléphone au 819 737-4362 ou par courriel bilodeau.fillion@cableamos.com.

STATIONNEMENT INTERDIT

Depuis le 1^{er} novembre, et ce, jusqu'au 30 avril inclusivement, il est interdit de stationner vos véhicules entre 3 heures et 7 heures sur les rues suivantes :

- 3^e Rue Ouest, entre la 9^e Avenue et la 14^e Avenue;
- 4^e Rue Ouest, entre l'extrémité sud de cette rue et la 11^e Avenue;
- 5^e Rue Ouest, entre la 9^e Avenue et la 11^e Avenue;
- 6^e Rue Ouest, de l'entrée sud de la Ville jusqu'à la 7^e Avenue;
- 7^e Avenue, entre la 6^e Rue Ouest et la 4^e Rue Ouest;
- 9^e Avenue, entre la 3^e Rue Ouest et la 5^e Rue Ouest;
- 10^e Avenue, de l'entrée ouest de la Ville jusqu'à la rue Principale;
- 11^e Avenue, entre la 3^e Rue Ouest et la 5^e Rue Ouest;
- 12^e Avenue, entre la 2^e Rue Ouest et la 3^e Rue Ouest;
- 14^e Avenue, de l'entrée nord de la Ville jusqu'à la 3^e Rue Ouest;
- Rue de la Clinique, en entier;
- Rue Principale, entre la 10^e Avenue et la 14^e Avenue.

Selon l'article 13 du règlement 97-446 concernant la circulation et le stationnement, un véhicule peut être remorqué, aux frais du propriétaire.

PETITS RAPPELS EN CETTE PÉRIODE HIVERNALE



La neige déblayée doit demeurer sur le terrain. Il est **interdit** de la pousser dans la rue, sur le trottoir, dans la ruelle ou toutes autres places publiques ou cours d'eau.

Les propriétaires de terrains situés sur des coins de rue doivent porter une attention particulière à leur dépôt de neige. Afin de garder une bonne visibilité aux intersections et prévenir les accidents, il faut s'assurer que la hauteur du dépôt n'excède pas 0,9 mètre au coin de la rue.



Union
des municipalités
du Québec

DÉCLARATION DE TROIS-RIVIÈRES FORUM MUNICIPAL SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Les municipalités du Québec reconnaissent :

QUE le transport ferroviaire a joué dans le passé un rôle dans le processus d'industrialisation, l'ouverture de nouveaux marchés et dans le rapprochement des régions;

QUE le transport ferroviaire a largement souffert du développement de la voiture individuelle et a vu son achalandage diminuer considérablement;

QUE le Québec est à un point tournant en matière de mobilité et la planète est à un point tournant en matière de changements climatiques;

QUE le train offre un transport de masse, sur de longues distances, tout en générant une empreinte écologique négligeable;

QUE le transport ferroviaire a d'excellentes perspectives de croissance au Québec;

QUE la sécurité des citoyennes et citoyens est une condition intrinsèque au développement du transport ferroviaire.

Les municipalités du Québec s'engagent :

À DÉVELOPPER le transport ferroviaire pour qu'il devienne un mode de transport structurant et hautement concurrentiel pour les régions du Québec;

À AMÉLIORER l'interconnectivité pour que le transport ferroviaire devienne une alternative viable pour la mobilité des personnes;

À OPTIMISER l'intermodalité pour que le transport ferroviaire des marchandises devienne une solution pour diminuer la présence des camions sur les routes, contrer la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre;

À REVENDIQUER une collaboration étroite avec les gouvernements canadien et québécois pour que le transport ferroviaire soit sécuritaire en tout temps et en toutes circonstances pour la population, et cela, dans le respect des compétences municipales.

Au nom des 150 participants au Forum municipal sur le transport ferroviaire, nous avons signé à Trois-Rivières, le 9 novembre 2018.

Alexandre Cusson
Président de l'UMQ
Maire de Drummondville

Jean-Maurice Matte
Président du comité ferroviaire de l'UMQ
Maire de Senneterre



Veillez prendre note que la piscine sera fermée pour réparation, du 10 décembre 2018 au 10 janvier 2019. Merci de votre compréhension.



HORAIRE PISCINE

CENTRE AQUA-SPEC

Du 11 janvier 2019

Hiver 2019

au 28 mars 2019

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					Anim'eau Kiki-Craby 9 h	Synchro 9 h
	Aquaforme avancée 9 h 30	Natation adulte 9 h 30	Aquamixte 9 h		Anim'eau Wiggy-Prunto 9 h 35	Synchro 10 h
	Aquaforme 10 h 30	Aquapoussette 10 h 30	Aquaforme 10 h à 11 h 30		Anim'eau Waldo-Charlie 10 h 10	Synchro 11 h
Aquamat 11 h 30	Bain libre longueurs 11 h 30		Entraînement Longueurs 11 h 30		Anim'eau Ploush-Chopin 10 h 45	Synchro 12 h
					Récré'eau 5-6 12 h	
					Bain libre pour tous 13 h	
Synchro 16 h	Synchro 16 h	Synchro 16 h	Synchro 16 h		Tu es âgé de 10 ans ou plus? Tu es prêt à aller au-delà de l'apprentissage de la natation? Tu souhaites développer ton leadership, ta confiance en toi, ton jugement, ton esprit d'équipe et ta condition physique? Devenir jeune sauveteur te permettra non seulement d'améliorer tes techniques de nage, mais également d'acquérir les compétences de base nécessaires en sauvetage et en premiers soins pour réussir les cours de niveau Bronze. <u>Inscris-toi au cours</u> « <u>Jeune Sauveteur</u> » <u>les vendredis à 18 h!</u> 	
Récré'eau 1-2 17 h	Récré'eau 3-4 17 h	Synchro 17 h	Récré'eau 7-8 17 h			
Entraînement longueurs 18 h	Récré'eau 9 à 12 18 h	Natation adulte 18 h	Aquamixte 18 h	Jeune Sauveteur 18 h		
Aquaforme avancée Et aquaforme 19 h	Aquamat 19 h	Bain libre pour tous 19 h	Entraînement longueurs 19 h	Bain libre pour tous 19 h		
		Bain libre Adulte 20 h		Bain libre Adulte 20 h		

Coût d'inscription :

Programme Anim'Eau de 0 à 5 ans	43,00 \$
Programme Récré'Eau 1 à 12	56,00 \$
Aqua-poussette	56,00 \$
Cours pour adultes (55 min.)	61,00 \$
Cours pour adulte (85 min.)	91,00 \$
2 ^e inscription	5,00 \$ de rabais

Carte prépayée enfant (bain libre)	20,00 \$
Carte prépayée adulte (bain libre)	42,00 \$

Bain libre	2,00 \$/enfant
Bain libre	4,00 \$/adulte
Cours à la pièce	7,00 \$
Location 10 personnes & moins	53,00 \$
Location 11 personnes & plus	73,00 \$
Location Aquafête	76,00 \$

Pour information :

Joanie Fillion, responsable aquatique, 819-737-2296, poste 501 jfillion@ville.senneterre.qc.ca

Modification : 26 novembre 2018

Les inscriptions pour la session d'hiver 2019 débutent le 10 décembre 2018 dès midi

http://www.ville.senneterre.qc.ca/LOISIRS_SPORTS/INSCRIPTIONENLIGNE

La nouvelle session débutera le 11 janvier 2019.

Party du jour de l'An

Ouverture du 100e de Senneterre

Venez faire la fête

En famille, entre amis

QUAND
31 décembre



Où
École secondaire La Concorde

40, Route 386

Au programme • Les Boomers • La grand-messe



PRÉSENTÉ PAR

Transport
Allaire
depuis 1978

RONA
Allaire

WWW.100E-SENNETERRE2019.CA

**ÉVÉNEMENT POUR
TOUS LES ÂGES**

Pré-vente

Au bureau du 100e

En ligne

20 \$	13 ans et plus
5 \$	5 à 12 ans (primaire)
Gratuit	préscolaire

19H

OUVERTURE DES PORTES

Feux de camp • guimauves •
glissade • Devine le clown •
comptoir de prêt de jeux •
musique d'ambiance

21H À 23H30

LES BOOMERS

Spectacles des Boomers •
Ouverture du service de
restauration

23H30 À Minuit

DÉCOMPTE DU NOUVEL AN

Animation

Minuit à 2h

LA GRAND-MESSE

Spectacle de La grand-messe

En tout temps, les spectacles
seront reproduits sur écran géant
à l'extérieur du gymnase.

La Bell Nouvelle, décembre 2018

ÉVÈNEMENTS

- 12 décembre : **Bingo**, Salle Marie-Reine
 15 décembre : **Soirée dansante avec Monic et Réjeanne**, Club de l'âge d'or de Senneterre
 17 décembre : **Séance ordinaire à 20 h et séance extraordinaire à 20 h 15 du conseil municipal pour l'adoption du budget**, Hôtel de ville de Senneterre
 31 décembre : **Ouverture du 100e - Party du Jour de l'An**, École secondaire La Concorde
 9 janvier : **Bingo**, Salle Marie-Reine
 12 janvier : **Soirée des Milleniums**, École secondaire La Concorde
 16 janvier : **Bingo**, Salle Marie-Reine
 21 janvier : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
 23 janvier : **Bingo**, Salle Marie-Reine
 30 janvier : **Bingo**, Salle Marie-Reine
 31 janvier : **Souper spaghetti au profit des élèves participant au voyage éducatif en Europe**, École secondaire La Concorde
 6 février : **Bingo**, Salle Marie-Reine

POSITIONNEMENT DE VOS BACS

Voici une illustration démontrant le bon positionnement de vos bacs afin de ne pas nuire au déneigement des rues.



MISE EN VENTE D'UNE SURFACEUSE

La Ville de Senneterre recevra jusqu'à 15 h le 16 janvier 2019 à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre, les soumissions concernant la vente d'une surfaceuse Bombardier SV-250 ayant 2 375 heures à son compteur. Le soumissionnaire devra faire parvenir sa soumission dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante au coin inférieur gauche « **Soumission - Vente d'une surfaceuse** ». Toute personne voulant voir et inspecter la surfaceuse devra appeler au 819 856-1991 pour prendre un rendez-vous. Aucune garantie ne s'applique. Il est vendu tel quel aux risques et périls de l'acheteur.



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :
 551, 10^e Avenue
 Senneterre (Québec) J0Y 2M0
 Tél. : 819 737-2296
 Téléc. : 819 737-4215

www.ville.senneterre.qc.ca



cde@ville.senneterre.qc.ca